

**Comité franco-italien Ligne de vie de défense de la ligne
Nice-Tende-Cuneo-Ventimiglia**
Dans le cadre de *Alternatiba-Alternatitrain, un train européen pour le climat*



RÈGLEMENT de « *Scriviamo ! – Ecrivons !* »



Art.1 : Afin de sensibiliser un public de plus en plus large sur le devenir de la ligne Nice-Tende-Cuneo, le Comité de défense ouvre à toute personne de langue française ou italienne âgée de plus de 14 ans la possibilité de lui adresser un texte narratif (récit, témoignage, fiction) dans la perspective d'une publication.

Art.2 : Le thème se rapportera la ligne de train Nice-Breil-Tende-Cuneo-Ventimiglia, sans impératif de genre ou de style

Art.3 : Chaque auteur présentera un seul texte original et inédit.

Art.4 : Les textes, fournis en fichiers numériques au format RTF ou .doc ou .docx ou .odt, ne devront pas dépasser 12000 signes, espaces compris.

Art.5 : Les textes devront comporter un titre et ne pas être signés afin de préserver l'anonymat des auteurs lors de la sélection. Le titre du texte sera également indiqué sur un fichier séparé au même format mentionnant le nom et les coordonnées de l'auteur (adresse, mail, téléphone, date de naissance), ce document tiendra lieu de fiche d'inscription. Les deux fichiers seront envoyés par courriel à l'adresse suivante :

nice.tende.en.train@gmail.com avant le **13/12/2015**.

Art.6 : Le jury retiendra 6 textes qui bénéficieront d'une édition bilingue en format numérique aux éditions l'Amourier (<http://www.amourier.com/>). Ne s'agissant pas d'un « concours », aucune dotation ne sera octroyée aux auteurs sélectionnés, et les droits d'auteur attachés à la diffusion de cette publication seront versés au Comité pour le soutien de son action. Les auteurs sélectionnés s'engagent donc, du seul fait de leur participation, à ne pas demander de droits d'auteurs dans le cadre de cette publication. En revanche, ils restent détenteurs de leurs droits concernant le texte original, et non sa traduction, pour des publications ultérieures.

Art.7 : Le jury est constitué d'amoureux des textes littéraires, dont des professionnels de l'écrit. Les textes seront sélectionnés en fonction de leur adéquation au thème proposé ainsi que sur leurs qualités littéraires. Le jury fera connaître sa sélection au seuil du printemps 2016, et la publication des textes aura lieu courant avril 2016.

Art.8 : Les décisions du jury sont souveraines et n'ont pas à être justifiées. En cas d'une trop faible participation ne permettant pas une sélection significative ou d'une qualité des textes envoyés ne permettant pas de justifier une publication, le jury se réserve la possibilité d'annuler le projet.

Art.9 : La participation est interdite aux membres du jury.

Art. 10 : La participation à au projet entraîne la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury (français et italien).

Contact et renseignements : nice.tende.en.train@gmail.com

